

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 13 DECEMBRE 2022 A 20H30
SALLE DU CONSEIL – LIFFRE

COMPTE-RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 15/11/2022.

Unanimité

À la suite d'une évolution législative récente, M. Piquet propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « modalités de partage et de versement de la taxe d'aménagement – abrogation ». A l'unanimité, le conseil communautaire se prononce en faveur de l'ajout de ce point.

DEL 2022/216 : FINANCES - MODALITES DE PARTAGE ET DE VERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT – ABROGATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n° 2022-161 du conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant fixation des modalités de répartition de la taxe d'aménagement entre Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres ;
- **DECLARE** nulles et non avenues les conventions signées sur la base de cette délibération.

DEL 2022/217 : FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition présentés ci-dessus pour l'exercice 2023.

DEL 2022/218 : FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget général « Communauté de Communes », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;
- **AUTORISE** dans la limite des crédits ouverts au budget et selon les conditions définies par la délibération n°2020/082 du 07 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président, la souscription des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget principal et aux budgets annexes du présent exercice budgétaire.

DEL 2022/219 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RETIENT** le budget annexe « assainissement collectif » afin de servir d'enveloppe pour devenir le budget du service unique et de le désigner sous le nom de budget annexe « assainissement »
- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Assainissement », dans sa globalité, tel qu'il est présenté.

DEL 2022/220 : FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Eau potable », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/221 : FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET BATIMENTS RELAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Bâtiments relais », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/222 : FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Réseau de chaleur », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/223 : FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Prestations de service informatique », dans sa globalité, tel qu'il est présenté

DEL 2022/224 : FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRESTATIONS DE SERVICES COMMUNICATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVER** le budget primitif 2023 du budget annexe « Prestations de service communication », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/225 : FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRESTATIONS DE SERVICES RESSOURCES HUMAINES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Prestations de service ressources humaines », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/226 : FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRESTATIONS DE SERVICES ASSISTANCE JURIDIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « Prestations de service assistance juridique », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/227 : FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ZA SEVAILLES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZAI Sévailles », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/228 : FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ZA SEVAILLES 2

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZAI Sévailles 2 », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/229 : FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ZA MOTTAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA Mottais », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/230 : FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ZA ORGERAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA Orgerais », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/231 : FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ZA LA TANNERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA la Tannerie », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2022/232 : RESSOURCES HUMAINES – COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°2021-216 ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DEL 2022/233 : RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois et des effectifs telle que présentée ci-avant ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DEL 2022/234 : RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION PORTANT CREATION D’EMPLOIS TEMPORAIRES ET SAISONNIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **CREE**, pour l’année 2023, des emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d’activité, dans les catégories hiérarchiques et pour exercer les fonctions telles que définies ci-dessus ;
- **INDIQUE** que les taux d’utilisation de ces emplois et leur répartition dans les services seront ajustés au plus près des besoins. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d’emplois qui peuvent être mobilisés ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à l’exécution de la présente délibération.

DEL 2022/235 : RESSOURCES HUMAINES /MUTUALISATION - REORGANISATION DU SERVICE COMMUN « SYSTEME D’INFORMATION »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **MET** à la convention portant organisation du service commun « Informatique » avec la ville de Liffré ;
- **VALIDE** la fiche d’impact portant répartition des agents et répartition des biens entre Liffré-Cormier Communauté et la Ville de Liffré ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération et notamment les avenants nécessaires à la convention de prestation de services.

DEL 2022/236 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – REPARTITION DES TITRES DETENUS DANS LA SEM DU PAYS DE FOUGERES (ORCHESTRAM) PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **VALIDE** le retrait de Liffré-Cormier Communauté du capital de la Société d’économie mixte locale du Pays de Fougères et demander le remboursement des 3500 actions détenues ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l’ensemble des pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

DEL 2022/237 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SECTEUR DE L'ORGERAIS – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BA N° 206P A LA COMMUNE DE LIFFRE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée BA 206p pour une superficie de 18 128 m² précisée par le géomètre (document d'arpentage en cours de réalisation) ;
- **ACCEPTÉ** le prix de vente proposé par la commune de Liffre, à savoir un prix de 3.80 € HT le mètre carré ;
- **PREND ACTE** de la servitude de passage au bénéfice de l'ETAT pour permettre l'accès à la parcelle BA 197 supportant les bassins tampons de l'A 84 ;
- **ACCEPTÉ** l'institution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales, au nord et au sud de la parcelle présentement acquise, au bénéfice de la commune de Liffre ;
- **DIT** que les frais annexes (notaire, géomètre...) engendrés par l'acquisition seront supportés à la charge exclusive de Liffre-Cormier communauté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DEL 2022/238 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEVAILLES 1 – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER DES ATELIERS DE MAROQUINERIE 35

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de cette information ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2022/239 : ASSAINISSEMENT – FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES RELATIVES AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants des redevances relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif pour les opérations de contrôle telles qu'elles sont présentées ci-dessus pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023 ;
- **VALIDE** les critères de revenus appliqués tels qu'ils sont présentés ci-dessus pour l'année 2023 ;

DEL 2022/240 : ASSAINISSEMENT – ENQUETE PUBLIQUE POUR L’ACTUALISATION DU ZONAGE D’ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LIVRE-SUR-CHANGEON

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **APPROUVE** la demande d’enquête publique pour la modification du zonage d’assainissement collectif de la commune de Livré-sur-Changeon ;
 - **VALIDE** le lancement de l’enquête publique.
-

DEL 2022/241 : EAU POTABLE - AVENANT N°5 AU CONTRAT D’AFFERMAGE AVEC LA SAUR POUR L’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE - RETRAIT DE QUATRE COMMUNES RATTACHEES A LA COLLECTIVITE EAUX DU BASSIN RENNAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **VALIDE** l’avenant n°5 à la convention entre Liffre Cormier communauté et la CEBR, actant le retrait des quatre communes rattachées à la CEBR ;
 - **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à l’exécution de la présente délibération.
-

DEL 2022/242 : EAU POTABLE - AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE LA PRODUCTION D’EAU POTABLE PORTANT RETRAIT DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **VALIDE** l’avenant annexé ;
 - **AUTORISE** M. Le Président à signer les actes nécessaires.
-

DEL 2022/243 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE REGIONALE D’AGRICULTURE DE BRETAGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l’unanimité :

- **VALIDE** la convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre Régionale d’Agriculture de Bretagne ;

DEL 2022/244 : GEMAPI - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE GEMAPI ENTRE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE ET FOUGERES AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de transfert de compétence GEMAPI entre Liffré-Cormier Communauté et Fougères Agglomération, sous conditions d'ajout de mécanisme de suivi ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de transfert de compétence GEMAPI entre Liffré-Cormier Communauté et Fougères Agglomération ;

DEL 2022/245 : CULTURE - MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE AU BENEFICE DES COMMUNES DE CHASNE-SUR-ILLET ET LA BOUËXIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la mise à disposition de l'école de musique de Liffré-Cormier Communauté auprès des communes de Chasné-sur-Illet et La Bouëxière ;
- **VALIDE** le contenu de la convention de mise à disposition de l'école de musique jointe en annexe déterminant les missions et les modalités d'intervention des enseignants de l'école de musique de Liffré-Cormier Communauté ;
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Président ou son délégué pour signer la convention ainsi que tout avenant éventuel et documents nécessaires à sa bonne application.

DEL 2022/246 : ENFANCE ET JEUNESSE – APPLICATION DES SUPPLEMENTS TARIFAIRES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille d'application des suppléments tarifaires à l'échelle des 8 ALSH sur le temps des vacances scolaires ;
- **APPROUVE** la modulation des suppléments tarifaires ;
- **VALIDE** la mise en application pour les vacances d'hiver 2023 à l'ensemble des ALSH en période de vacances ;

DEL 2022/247 : PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

